



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Ouba, Maire.

**Etaient présents :** Carole Baille, Roland Carlin, Bruno Cart, Christian Chartrain, Frédéric Doubroff, Catherine Lasry-Belin, Muriel Laurent, Evelyne Marchal, Patrice Michon, Jean Ouba, Betty Rybicki, et Claire Sageau,

**Etaient excusés et représentés :** Nicole Brutinot représentée par Jean Ouba.

**Etait absent :** Maurice Bartoli, Benoit Château,

**A été nommé secrétaire de séance:** Patrice Michon.

Formant la majorité des membres en exercice,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Secrétaire de séance : Patrice Michon.

### 2. Approbation compte rendu du 7 novembre 2017 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### 3. DM 6 Commune

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le budget 2017,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°6 suivante du budget Commune de l'exercice 2017 :

CREDITS A OUVRIR							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	012	6453		HCS	Cotisations aux caisses de retraites		650,00
D	F	012	6454		HCS	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c		730,00
D	F	012	6413		HCS	PERSONNEL NON TITULAIRE		5 000,00
D	F	012	6411		HCS	PERSONNEL TITULAIRE		3 900,00
D	F	012	6336		HCS	Cotisations au centre national et aux centres de g		360,00
D	F	012	6332		HCS	Cotisations versées au f.n.a.l.		10,00
							<b>Total</b>	<b>10 650,00 €</b>
CREDITS A REDUIRE							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	F	011	6068		HCS	Autres matières et fournitures		-10 650,00
							<b>Total</b>	<b>-10 650,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, décide après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **D'autoriser** la décision modificative n°6 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Trésorier.



#### **4. Ouverture par anticipation des crédits d'investissement sur le budget 2018 de la Commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'assurer la continuité des paiements en investissement concernant les travaux en cours,

Considérant que le budget primitif 2018 ne sera voté qu'au mois de mars,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2111	Terrains nus	12 500,00 €
2117	Bois et Forêts	3 125,00 €
21531	Réseaux d'adduction d'eau	20 928,53 €
2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	3 250,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements	7 543,50 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	750,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	13 487,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	37 500,00 €
TOTAL		<b>99 804,03 €</b>

- **D'ouvrir** 25% des crédits du budget primitif 2017 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif 2018.

#### **5. Ouverture par anticipation des crédits d'investissement sur le budget 2018 de l'Assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité d'assurer la continuité des paiements en investissement concernant les travaux en cours,

Considérant que le budget primitif 2018 ne sera voté qu'au mois de mars,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser** l'engagement, la liquidation et le mandatement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2156	Installation matériel spécifique d'exploitation	33 519,43 €
TOTAL		<b>33 519,43 €</b>

- **D'ouvrir** 25% des crédits du budget primitif 2017 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation dans l'attente du vote du budget primitif 2018.



## **6. Autorisation donnée au Maire pour l'acquisition du bien mis aux enchères au lieudit « Le Theil » - cadastré C 1279**

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu l'avis de vente aux enchères en date du 24 novembre 2017 par la Chambre des saisies-Immobilières du Tribunal de Grande Instance de Versailles d'une parcelle agricole à usage d'herbe à vaches, avec maison à l'abandon d'une superficie de 74 m<sup>2</sup> sis au lieudit « Le Theil » cadastré C 1279 pour 31520 m<sup>2</sup> avec mise à prix fixée à 60 000€ et faculté de baisse d'un quart.

Considérant que cette parcelle a été mise en zone réservée sur le PLU,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettra la mise en valeur de l'Arche de l'ancienne ferme du Theil datant de l'époque Médiévale et qui fait partie du patrimoine communal,

Considérant que cette acquisition serait un investissement sur le long terme pour la commune, cette parcelle en bordure de la départementale pouvant s'avérer constructible à l'avenir,

Considérant que la mise à prix de cette parcelle agricole est largement surestimée au regard des prix du marché,

Considérant que l'avis du conseil municipal sur ce projet d'acquisition est sollicité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention,**

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la dite parcelle pour un montant maximum de 30 000€.
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires, au budget communal 2017.

## **7. Participation à hauteur de 30% du séjour ski de la classe CM1 et CM2 des enfants d'Hermeray**

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant le séjour ski de la classe CM1 et CM2 de l'école d'Hermeray du 11 au 16 mars 2018,

Considérant le devis de la ligue de l'enseignement d'un montant de 8 905€ pour l'hébergement, la location du matériel et les cours,

Considérant le devis de la société de transport TRANSDEV d'un montant de 1920€,

Monsieur le Maire entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** de prendre en charge à hauteur de 30% des dépenses cités ci-dessus, pour le séjour ski de la classe CM1 et CM2 des enfants d'Hermeray,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2017.

## **8. Questions diverses**

- **Rallye des handicapés** : Monsieur le Maire nous informe que l'association « Handi Rally Passion » organise un rallye courant mars 2018 dont une étape est prévue sur Hermeray. La Commune leur prêtera la Salle des Fêtes afin qu'ils y fassent leur pause déjeuner.



# Commune d'Hermeray

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

- **Prêt de la salle des fêtes à des particuliers** : Le Maire et le Conseil Municipal ne sont pas favorables au prêt de la salle des fêtes à des particuliers car l'utilisation de la salle occasionne une consommation d'électricité qui ne doit pas être supportée par la commune.
- **Signature avec IBF** : Le Maire nous informe que la signature du terrain Rue de la Mairie a eu lieu le 05/12/2017.
- **Signature avec la SAFER** : La signature avec la SAFER concernant la préemption des parcelles agricoles n°A750, ZD79, C1136, C293, ZH26, ZH99, B1074 et B1075 a été faite le 29 novembre 2017.
- **Diagnostic Eglise** : Le Maire nous informe qu'une étude est en cours relative à la mise en place d'un plan de restauration avec un architecte.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance s'est levée à 22h15.

BAILLE Carole	BARTOLI Maurice Absent	BRUTINOT Nicole Absente et représentée par Jean OUBA
CARLIN Roland	CART Bruno	CHARTRAIN Christian
CHATEAU Benoit Absent	DOUBROFF Frédéric	LASRY-BELIN Catherine
LAURENT Muriel	MARCHAL Evelyne	MICHON Patrice
OUBA Jean	RYBICKI Betty	SAGEAU Claire